

Zeitschrift: Schweizer Erziehungs-Rundschau : Organ für das öffentliche und private Bildungswesen der Schweiz = Revue suisse d'éducation : organe de l'enseignement et de l'éducation publics et privés en Suisse

Band: 14 (1941-1942)

Heft: 2

Rubrik: Le home d'enfants = Das Kinderheim = L'asilo infantile privato

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Frühling

Hei, wie das lacht, hei wie das singt,
Hei, wie das durch den Frühling klingt,
Hei, welch ein Jauchzen, Jubeln und Schreien;
Das muß doch eitel Wonne sein.

Tanzet ihr Kinder, tanzet zu Zwein,
Schwingt euch ihr Mädchen im Ringelreihn,
Hüpfet ihr Knaben, jauchzet dazu,
Werfet sie weg die schweren Schuh.

Jubel auf Jubel tönt durch die Au,
Hei, da tanzet der Mann mit der Frau,
Singet der Alte, fidelt der Knecht,
Ja, so ist es dem Frühling recht. H. K.

Pâques dans un home d'enfants

Le printemps a fait son apparition. Les cloches sonnent à toute volée la résurrection du Christ.

Notre home prend aussi un air de fête. Après le petit déjeuner, les enfants s'en vont dans les prés à la recherche des fleurs fraîchement écloses: elles garniront bientôt le salon et la table de la salle à manger.

La directrice profite de cette absence pour préparer à chacun quelques petits cadeaux ou friandises. Quelle joie, quelles exclamations lorsqu'en rentrant, la petite troupe a la permission de pénétrer dans les locaux. Midi sonne déjà, il faut se mettre à table.

Le repas terminé, les bambins font la sieste habituelle. Les aînés en profitent pour cacher dans le gazon les oeufs fraîchement teints. A 2 h., le petit monde, quelque peu excité s'en va explorer les environs. Voici déjà un oeuf trouvé, quelle joie. A chaque nouvelle découverte, les visages s'illuminent, les exclamations se multiplient. Le jeu se continue ainsi jusqu'à ce que le dernier oeuf ait trouvé un propriétaire.

A 3 h., c'est le goûter et la fin de l'après-midi passe à gambader dans la prairie.

Simple et belle journée, assurément! Le réveil de la nature, le retour des beaux jours et des promenades. Tout parte à la reconnaissance et à la joie.

L'alimentation des enfants en période de restrictions

Il est tout à fait certain que les restrictions auxquelles les circonstances nous soumettent, nous conduisent à une sous-alimentation. Le déséquilibre alimentaire dû à la carence d'aliments protecteurs: sels minéraux et vitamines, peut constituer un réel

danger. Jusqu'à présent le déséquilibre n'a pas pu amener des troubles graves, mais durant la période hivernale surtout, il faut lui porter toute notre attention si l'on veut résister efficacement aux maladies infectieuses.

Dans son ensemble notre population souffre d'une insuffisance de deux vitamines importantes: la Vitamine D contenue dans le beurre, et la Vitamine B contenue dans le pain.

Les enfants sont naturellement les plus exposés à souffrir de la sous-alimentation, et on ne saurait veiller trop à leur alimentation en période de restrictions.

Le meilleur moyen pour donner à un enfant une alimentation utile à son organisme c'est de s'ingénier à varier les menus le plus possible afin d'augmenter les chances de trouver les principes vitaux nécessaires.

Les aliments qui ont une valeur alimentaire élevée en albumine graisse, sucre et amidon, sont: les céréales, les légumineuses, les fruits, les pommes de terre.

On ne donnera jamais assez de légumes, source essentielle de vitamines. Il est recommandé de les altérer le moins possible par la cuisson et de les saler très modérément.

Il n'est presque plus nécessaire de parler de l'utilité des légumes crus: salades de choux ou de carottes, si les autres légumes sont devenus rares ou coûteux. Ces deux légumes sont spécialement riches en vitamines et en sels minéraux.

Pour les légumes cuits, il va sans dire que les bouillons doivent en être utilisés scrupuleusement.

Les légumes herbacés sont considérés surtout comme un appoint permettant de varier les menus. Leur valeur nutritive comparée avec celle du lait, de la viande, du pain et des graisses est nulle. Toutefois la cellulose qu'ils contiennent est fort utile aux intestins.

L'ail souvent décrié est riche en iode et en zinc et peut facilement se joindre aux pâtes et au riz.

Le persil très riche en vitamines A et C et en fer est facile à cultiver, même dans une caisse sur une fenêtre. Il peut et doit agrémenter le plus possible de plats.

Les fruits dont la teneur en sucre varie de 12 à 17% occupent une place importante dans l'alimentation des enfants. En été n'oubliez pas que les fruits sauvages (fraises, framboises, myrtilles, mûres) sont plus riches en vitamine C que les fruits cultivés. En hiver la pomme, l'orange et le citron doivent régner sur nos tables. Habituez les enfants à consommer des citrons spécialement riches en vitamine C et dont l'efficacité comme désinfectant n'est pas douteuse.

Les fruits secs aussi ont une haute valeur nutritive.

Les châtaignes beaucoup trop négligées ont une forte teneur en hydrate de carbone, albumine, graisse et substances minérales.

Les pâtes et le riz nous donnent un grand apport de calories lesquelles sont aussi indispensables que les vitamines.

Personnellement nous recommandons la viande qui est utile aux enfants en quantité modérée. En période de restrictions, spécialement en hiver, il est indiqué de donner aux enfants un peu de viande de veau ou de boeuf et le moins possible de charcuterie.

Le poisson devrait être davantage consommé. On évite en général d'en donner aux enfants parce qu'ils ont de la peine à le manger proprement. Avec un peu de patience, l'enfant, apprendra à le manger sans peine et sûrement avec plaisir. La morue, si l'on peut s'en procurer, est facile à manger. Elle est généralement peu coûteuse et très riche en albumine.

Le fromage et les oeufs peuvent à l'occasion remplacer la viande.

Le miel est un excellent aliment pour les enfants. Il contient du sucre assimilable et des substances minérales. Il a le défaut d'être un peu cher.

Le beurre, malheureusement est trop rationné. Riche en vitamine D il est difficile de le remplacer. Il convient d'en donner le plus possible aux enfants en le faisant disparaître des mets cuits, ou l'on peut le remplacer par l'huile ou la margarine.

Le lait devra donc être donné aussi largement que possible. Sa teneur exceptionnelle en albumine, en graisse, en sucre et en substances minérales en fait l'aliment indispensable aux enfants.

Le pain que nous mangeons actuellement est pauvre en vitamine B. On peut compenser cette déficience par des embryons de blé que l'on trouve actuellement dans le commerce sous la forme d'une grosse semoule qu'on répand dans le lait ou le potage qui l'absorbent facilement.

Les „müsli" composés de flocons de céréales, d'amandes rapées, de noix, de raisins secs, de lait, ou même mieux de lait condensé sucré et de pommes rapées sont un aliment de premier ordre pour les enfants.

Mais revenant à notre idée du début de cet article, nous voulons insister encore sur la nécessité de varier autant que possible les menus. C'est, nous l'avons dit, la seule façon actuellement d'équilibrer l'apport des principes indispensables à l'organisme de l'enfant et c'est d'ailleurs la meilleure façon de stimuler son appétit.

G. L., Genève.

Kinderheime und Krankenkassen

Schon in der Januar-Nummer dieser Zeitschrift wurde darauf hingewiesen, daß gewisse Krankenkassen in unzulässiger Weise ihren Beitrag für die Unterbringung von Kindern verweigern, wenn das betreffende Kind nicht in einem bestimmten, der Kasse genehmen Heim untergebracht wird.

Folgende Zeilen sollen dazu dienen, die Mißverständnisse über die rechtliche Ordnung im Verhältnis zwischen Krankenkassen und Kinderheimen zu beheben.

1. Grundsätzlich haben die Eltern das Recht, selber zu bestimmen, in welches Heim ihr krankes oder erholungsbedürftiges Kind kommen soll. Voraussetzung hierfür ist natürlich, daß das Heim vom ärztlichen Standpunkt aus geeignet erscheint.

2. Das „Konkordat der Schweiz. Krankenkassen in Solothurn" hat ein „Verzeichnis der Kuranstalten für Krankenkassenmitglieder" die von einem Arzt geleitet oder der ständigen Aufsicht eines Arztes unterstellt sind, herausgegeben. Dieses Verzeichnis ist aber rein privater Natur. Es enthält keine abschließende Aufzählung der ärztlich geleiteten Heime und ist für die einzelnen Kassen keineswegs verbindlich, sondern höchstens eine Wegleitung. Wenn also die Eltern eines kranken Kindes verlangen, daß das Kind in einem Heim untergebracht werde, das ärztlich geleitet wird, jedoch nicht im Verzeichnis angeführt ist, so kann die Krankenkasse deswegen den Beitrag nicht verweigern oder kürzen.

3. Für Tuberkulosefälle gilt diese freie Heimwahl der Eltern nicht. Bei Tuberkulose sind die Patienten in einem Heim oder einem Krankenhaus unterzubringen, das in dem vom Eidg. Volkswirtschaftsdepartement herausgegebenen Verzeichnis angeführt ist.

Selbstverständlich kann dieses Verzeichnis im Laufe der Zeit gewisse Änderungen oder Ergänzungen erfahren.

4. Wir ersuchen unsere Mitglieder, in den Fällen, da eine Krankenkasse anscheinend zu Unrecht die Beiträge verweigert oder kürzt, uns sofortige Mitteilung zu machen, damit wir gegebenenfalls bei der zuständigen Aufsichtsbehörde Beschwerde führen können.

Das Sekretariat.

Mitteilungen

Am 29. März 1941 fand in Zürich im alkoholfreien Restaurant „Olivenbaum" die

5. Hauptversammlung unseres Verbandes statt, der zirka 30 Mitglieder bewohnten.

Sie nahmen regen Anteil an den verschiedenen aktuellen Fragen, namentlich interessierte sie die Rationierungsmaßnahmen, über welche lebhaft diskutiert wurden.

Der Jahresbericht des Vorstandes und namentlich auch des Sekretariates wurden anerkannt. Namentlich in der heutigen schweren Zeit ist die Wohltat des Zusammenschlusses doppelt zu spüren.

Möge das Erreichte dazu beitragen, daß die noch nicht angeschlossenen Heime sich als Mitglieder melden werden, was dem Verband und dem einzelnen Heim nur von Vorteil sein kann. Die Redaktion.

* * *

Kinderheime, die Ferienkolonien aufnehmen wollen, mögen sich bitte sofort beim Sekretariat melden, da bereits Anfragen vorliegen.

Die Redaktion.

Mitgliederbewegung

Auf Grund von Art. 3, lit. b, der Verbandsstatuten wurden durch die Generalversammlung vom 29. März 1941 folgende Mitglieder von der Mitgliedschaft unseres Verbandes ausgeschlossen:

Privatkinderheim Fr. Getrud Sulger, Boltigen (Kanton Bern).

Solaria alpina Kinderheim und hochalpine Schule, Schwester E. Sickfeld, St. Moritz.

Kinderheim Gütli, Schwestern Bugmann, Trogen (Appenzell).